

POLICE MUNICIPALE DU MANS

MODALITÉS DE MISE EN PLACE

»» Délibération du 26 février 2015

À l'issue d'un débat thématique sur la Tranquillité Publique, le conseil municipal du 26 février 2015 a validé le principe de création d'une Police Municipale au Mans.

La Police Municipale aura pour missions :

- ➔ Assurer une présence de proximité auprès de la population pour favoriser la prévention et la dissuasion,
- ➔ faire appliquer les dispositions législatives et réglementaires en matière de circulation et stationnement, de tranquillité publique, de bruit, de pollution, d'environnement, de chiens dangereux, de prévention routière, de consommation d'alcool dans l'espace public,
- ➔ codifier les arrêtés pris dans le cadre des pouvoirs de Police du Maire, afin de donner plus de lisibilité aux arrêtés,
- ➔ contribuer au bon déroulement des événements organisés par la Collectivité,
- ➔ rédiger et transmettre, sous l'autorité du chef de service de l'unité, des rapports d'informations et des procès-verbaux.

La future Police Municipale sera intégrée au service Prévention Sécurité.

»» Recrutement

Après avoir approuvé en début d'année le principe d'une police au Mans, le Conseil Municipal s'est prononcé le 25 juin 2015 sur la création de 13 postes d'agents de Police Municipale.

Un travail important entre services s'est engagé afin d'organiser le recrutement rapidement.

Recrutement en 3 étapes :

1/ Découvrir le métier

Réunion d'information, le 24 juin, ouverte à tous les agents en interne. Cette réunion s'est déroulée sur deux demi-journées, en présence d'un responsable du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et du Directeur de la Police Municipale du Havre (77 agents ont assisté à cette rencontre).

2/ Tests

Le 3 juillet 2015, 46 agents ont participé aux épreuves de français, de tests psychotechniques, ont suivi durant l'été, des tests sportifs.

3/ Jurys de recrutement

À l'issue des tests, 20 agents ont été reçus par deux jurys.



»» Composition de la prochaine Police Municipale

Il a été retenu un Chef de Service de Police Municipale et 9 Agents de Police Municipale composée de :

3 femmes et 7 hommes qui sont issus de 7 services différents.

- 2 du service Propreté
- 1 du service de l'Eau et Assainissement
- 2 du service Tranquillité Publique
- 1 du service Nature en Ville
- 1 de l'Arche de la Nature
- 1 du service des Sports
- 2 du service Régies des Domaines Publics

»» Une formation obligatoire

La formation est obligatoire. Elle est organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Pour le Chef de Service de Police Municipale, elle est de 9 mois : composée de 183 jours de formation en alternance (103 jours enseignement théorique et 80 jours de stages pratiques et d'observation).

Pour les Agents de Police Municipale, la formation est de 120 jours : 76 jours d'enseignement théorique et 44 jours de stages pratiques et d'observation.

»» Les départs en formation

- 7 septembre 2015 : entrée en formation du Chef de Service de Police Municipale à Saint Brieux (22)
- 16 novembre 2015 : entrée en formation de 5 Agents de Police Municipale à Angers (49)
- 14 janvier 2016 : entrée en formation de 4 Agents de Police Municipale à Yerville (76)

Mise en place de la Police Municipale prévue pour l'été (voir rentrée) 2016.

Les villes qui nous accompagnent dans le cadre du tutorat :

Angers pour le Chef de Service de Police Municipale, Tours, Nantes, Sablé, Laval, Poitiers, Le Havre, Chartres.

